

► PRÉSENTATION DU CIRCUIT

Cet itinéraire, sportif et exigeant, vous conduira, à travers les Crêts boisés, classés Espace Naturel Sensible pour leur valeur patrimoniale faunistique et floristique d'intérêt départemental, jusqu'au Château de Saint-Froid-le-Froid. Depuis cette ancienne résidence des Abbés bénédictins de Savigny, vous découvrirez un splendide panorama sur la Vallée de la Brévenne et les Monts de Tarare et du Beaujolais.

Au lieu-dit Lafont, faite une pause à la table de lecture du paysage et appréciez la vaste étendue qui s'offre à vous !

Envie de poursuivre votre visite ? Rendez-vous au Musée de la mine et de la minéralogie à Saint Pierre La Palud et au Parc animalier de Courzieu.

Plus d'informations sur www.arbresletourisme.fr

► DESCRIPTIF DU CIRCUIT

- D** Depuis le parking du Boutan, partez en direction du centre bourg puis empruntez la rue du Lavoir, sur votre droite après la fontaine, pour rejoindre la Croix de Crécy.
- 1** Prenez la RD 24 sur votre droite puis le chemin de terre sur votre gauche pour rejoindre le lieu-dit Chatel.
- 2** Arrivé à la Croix de Chatel, poursuivez sur le chemin en face de vous qui conduit à Saint Bonnet le Froid.
- 3** Traversez la RD 113 puis, à hauteur du Château de Saint Bonnet le Froid, empruntez le chemin de terre sur votre droite pour traverser la forêt de Malval jusqu'au Col.
- 4** Empruntez la RD 50 en direction de Courzieu sur 300 m puis prenez le chemin sur votre gauche jusqu'à la RD 113. Longez-la sur votre droite pendant 200 m avant de prendre le chemin de droite.
- 5** Poursuivez sur votre droite pendant 2,5 km pour rejoindre la RD 50. A mi-parcours, profitez de la table de lecture du paysage sur votre gauche.
- 6** Franchissez la RD 50 pour poursuivre tout droit puis, après avoir traversé le lieu-dit Les Verchères, prenez le chemin de droite jusqu'au Soupat.
- 7** A l'intersection, prenez la route qui descend sur votre gauche puis le chemin de droite immédiatement après l'épingle pendant 1,5 km jusqu'aux Bonnetières.
- 8** A l'intersection, prenez le chemin qui monte sur votre droite et rejoignez la RD 24 que vous traversez.
- 9** Empruntez le chemin de terre qui descend sur votre gauche et à hauteur de l'étang, poursuivez sur votre droite jusqu'aux Verchères.
- 10** Descendez la première route sur votre gauche pour poursuivre sur le chemin de l'Étang et prendre le chemin du Martinet.
- 11** A l'intersection, empruntez le chemin de Bagny puis de la Chandelière pour rejoindre le Combet.
- 12** Dépassez le Chemin de Saigne et prenez le chemin sur votre droite pour entrer dans la forêt et regagner le cœur du village.

► Pour signaler un problème, www.sentinelles.sportsdenature.fr

LE PAYS DE L'ARBRESLE

À VTT



Crédit photo : E. Leguellec



CIRCUIT

65

Le Château de Saint Bonnet

Commune... Chevinay

Distance..... 21,3 Km

Dénivelé..... 853 m

Difficulté..... Très difficile

Office de Tourisme
du Pays de L'Arbresle



Lyonnais et Beaujolais

OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE L'ARBRESLE :
04.74.01.48.87 / officedetourisme@paysdelarbresle.fr
www.arbresletourisme.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE :
04.74.01.68.90 / ccpa@paysdelarbresle.fr
www.paysdelarbresle.fr



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays de L'Arbresle

Le Château de Saint Bonnet

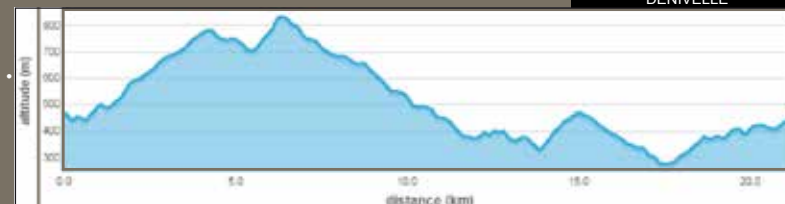


CIRCUIT

65

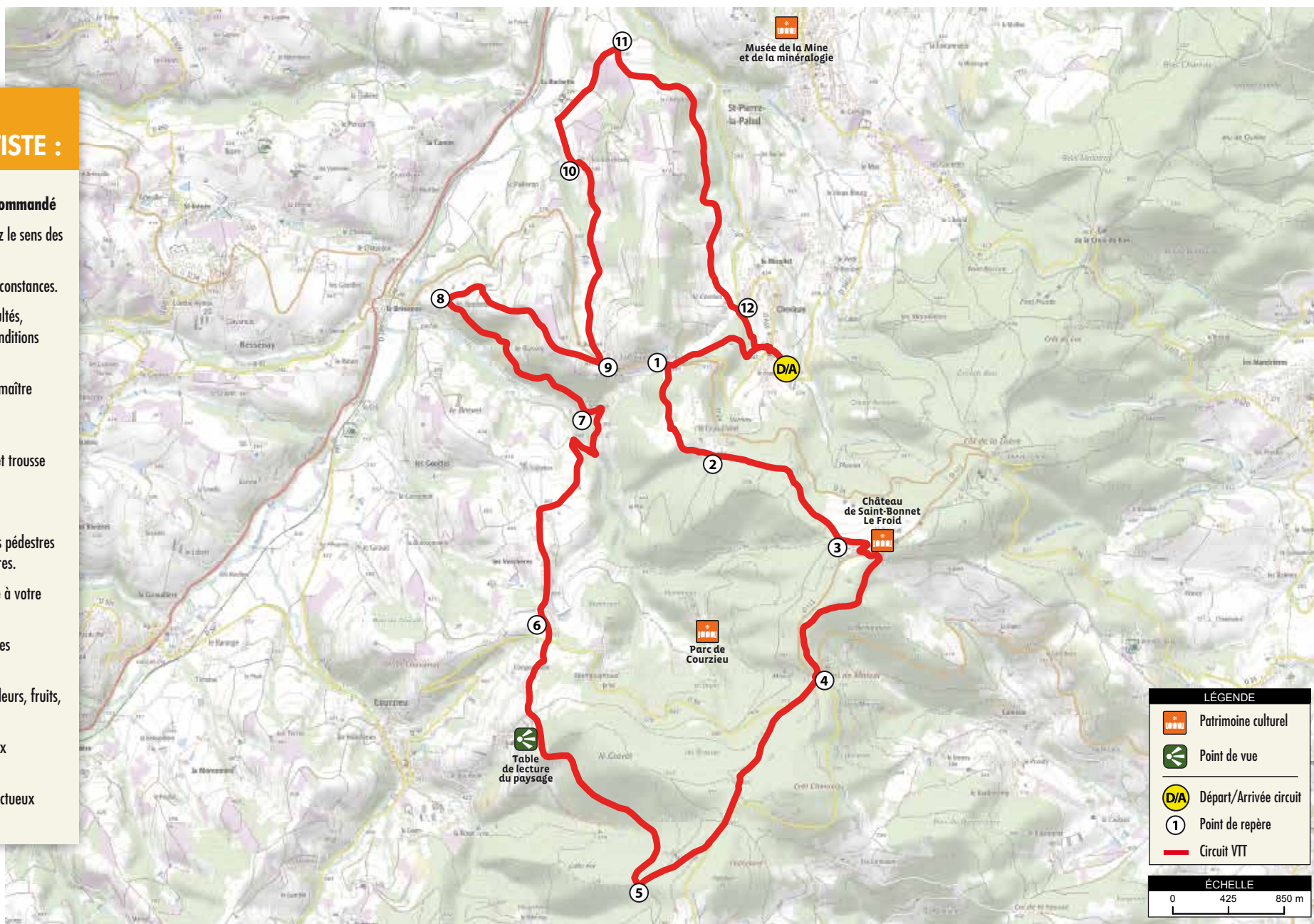
► DÉPART :
Parking du Boutan

► BALISAGE :
Suivre n° 65 sur



CODE DE BONNE CONDUITE DU VÉTÉTISTE :

- **Le port du casque est fortement recommandé**
- Empruntez les chemins balisés et respectez le sens des itinéraires.
- Respectez le code de la route en toutes circonstances.
- Prenez connaissance à l'avance des difficultés, de la distance du parcours choisi et des conditions météorologiques.
- Ne surestimez pas vos capacités et restez maître de votre vitesse.
- Contrôlez l'état de votre VTT et prévoyez ravitaillement, accessoires de réparation et trousse de première urgence.
- Restez courtois avec les autres usagers.
- Dépassez avec précaution les randonneurs pédestres et équestres, qui restent toujours prioritaires.
- Si vous partez seul, laissez votre itinéraire à votre entourage.
- Respectez les propriétés privées et les zones de cultures.
- Ne faites pas de la cueillette sauvage de fleurs, fruits, légumes et champignons.
- Ne troublez pas la tranquillité des animaux d'élevage.
- Gardez vos débris, soyez discret et respectueux de l'environnement.



LÉGENDE

- Patrimoine culturel
- Point de vue
- Départ/Arrivée circuit
- Point de repère
- Circuit VTT

ÉCHELLE

0 425 850 m